

ANNEXE 1A
RÉGION de l'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ POUR LES CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
CALCULS RÉALISÉS AVEC SYLVA II

NOM DE LA CvAF	SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE ¹ (HA)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S)) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (M³)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
MRC ABITIBI	80 289	80 893	0,8%	SEPM	39 800	54 500	36,9%	Stratégie sylvicole intensive ; 200 ha/an de plantation (avec rendement de plantation). Une problématique de structure de classes d'âge, dans 30 ans, est responsable de cette situation.
				PEU	52 600	44 800	-14,8%	
				BOP	8 700	3 400	-60,9%	
				Total	101 100	102 700	1,6%	
MRC Abitibi-Ouest	9 513	9 577	0,7%	SEPM	7 665	6 600	-13,9%	Le peu de superficies plantées lors des périodes 6, 7 et 8 cause une baisse de possibilité. Il faudra chercher à corriger cette situation au prochain calcul de la possibilité. 6 953 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement de moins de 50 m³/ha.
				PEU	5 472	5 200	-5,0%	
				BOP	463	500	8,0%	
				Total	13 600	12 300	-9,6%	
Baie-James	10 148	10 143	0,0%	SEPM	8 740	6 400	-26,8%	Les effets de la stratégie sylvicole se font sentir après la période de rupture (non détecté avec la méthode Contenance/Contenu utilisée précédemment). 8 927 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement de moins de 50 m³/ha.
				PEU	7 540	7 300	-3,2%	
				BOP	260	400	53,8%	
				Total	16 540	14 100	-14,8%	
Comité Bellefeuille	9 747	9 732	-0,2%	SEPM	6 157	6 500	5,6%	9 556 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement de moins de 50 m³/ha.
				PEU	6 092	5 900	-3,2%	
				BOP	669	500	-25,3%	
				Total	12 918	12 900	-0,1%	

ANNEXE 1A
RÉGION de l'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ POUR LES CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
CALCULS RÉALISÉS AVEC SYLVA II

NOM DE LA CvAF	SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE ¹ (HA)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S)) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (M ³)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
Dualco	6 697	3 461	-48,3%	SEPM	2 514	2 000	-20,4%	Superficie forestière productive inférieure à 5 000 ha provenant d'un fractionnement de superficie. 4 115 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement de moins de 50 m ³ /ha.
				PEU	4 240	2 700	-36,3%	
				BOP	547	300	-45,2%	
				Total	7 301	5 000	-31,5%	
Rouyn-Noranda	35 556	40 073	12,7%	SEPM	6 117	16 000	161,6%	On remarque une augmentation significative de la superficie utilisée pour la simulation dans les nouveaux calculs par rapport à la superficie qui avait été utilisée lors des calculs précédents (voir la note 1). 26 139 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement en régénération.
				PEU	28 038	29 500	5,2%	
				BOP	6 385	6 100	-4,5%	
				Total	40 540	51 600	27,3%	
Val St-Gilles & canton Clermont	10 067	10 509	4,4%	SEPM	6 600	5 500	-16,7%	Le peu de superficies plantées lors des périodes 7 et 8 cause une baisse de possibilité. Il faudra chercher à corriger cette situation au prochain calcul de la possibilité. À partir de la 10e période (45 ans), les stocks de peupliers décroissent de façon constante. 8 472 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement de moins de 50 m ³ /ha.
				PEU	8 353	5 700	-31,8%	
				BOP	467	400	-14,3%	
				Total	15 420	11 600	-24,8%	
Taschereau	6 615	7 229	9,3%	SEPM	3 750	4 400	17,3%	Le volume supplémentaire provient essentiellement des coupes dans les autres groupes de productions prioritaires et il est généré lors de l'utilisation de la méthode Gagnon-Vézina. Un volume de 500 m ³ se dégage des GPP autres que PEU et MPEFIF. Le calcul précédent ne permettait pas de prendre en considération ce volume. Un volume de 500 m ³ se dégage des GPP autres que BOP. Le calcul précédent ne permettait pas de prendre en considération ce volume. 5 290 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement de moins de 50 m ³ /ha.
				PEU	2 650	3 200	20,8%	
				BOP	300	800	166,7%	
				Total	6 700	8 400	25,4%	

ANNEXE 1A
RÉGION de l'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
RÉSULTATS DES CALCULS DE POSSIBILITÉ POUR LES CONVENTIONS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
CALCULS RÉALISÉS AVEC SYLVA II

NOM DE LA CvAF	SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE ¹ (HA)			ESSENCE(S) OU GROUPEMENT(S)) D'ESSENCES	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (M ³)		AUGMENTATION OU DIMINUTION (%)	EXPLICATIONS DES ÉCARTS ET COMMENTAIRES
	PRÉCÉDENTE	NOUVELLE	ÉCART (%)		CALCUL PRÉCÉDENT	NOUVEAU CALCUL		
MRC La Vallée-de- l'Or	23 503	25 245	7,4%	SEPM	7 855	14 100	79,5%	On remarque une augmentation significative de la superficie utilisée pour la simulation dans les nouveaux calculs par rapport à la superficie qui avait été utilisée lors des calculs précédents (voir la note 2).
				PEU	11 595	14 500	25,1%	Augmentation de la superficie.
				BOP	2 796	2 300	-17,7%	Augmentation de la superficie et faible volume de BOP.
				Total	22 246	30 900	38,9%	13 142 ha utilisés dans le calcul précédent après exclusion des strates d'aménagement peu productives de moins de 50 m ³ /ha.
TOTAL	192 135	196 862	2,5%		236 365	249 500	5,6%	Les calculs de possibilité forestière précédents ont été réalisés avec la méthode par contenance / contenu. Dans les calculs précédents, on a soustrait volontairement des superficies afin de pallier à la faiblesse de la méthode de calcul de possibilité utilisée.

¹ Superficie forestière productive accessible - pentes de 40% et moins incluses - .

Note 1 : Lors du calcul précédent, le manque de strates mûres et la surabondance de strates jeunes indiquaient que des ruptures de stock étaient envisageables.

Comme la méthode de calcul par contenance / contenu ne pouvait permettre d'en tenir compte, on a retranché du calcul près de 9 500 ha de strates en régénération. Pour le nouveau calcul, compte tenu de l'utilisation du logiciel Sylva II, toute la superficie forestière productive a été considérée.

Note 2 : Lors du calcul précédent, on a pris la décision de soustraire du calcul un peu plus de 10 000 ha de strates dont la productivité était plus faible que la moyenne.

On cherchait ainsi à pallier au fait que la méthode de calcul par C/C ne permettait pas d'inclure des stratégies d'aménagement différentes selon les types de strates.

De plus, on voulait faire preuve de prudence et conserver «...un coussin d'approvisionnement qui pourrait servir de porte de sortie en cas d'imprévus majeurs...» (p.46 du PGAF de la MRC de la Vallée de l'Or , 20

Pour le nouveau calcul, des courbes de rendement propres à chacune des strates d'aménagement productives ont été considérées dans le calcul.

Ainsi, toute la superficie productive a été considérée dans le calcul et la même procédure a été appliquée à toutes les CvAF.

Ceci explique donc la majeure partie de la différence de possibilité entre les deux calculs.